



Nantes, le 07 septembre 2021

Catherine Tuchais
Marie-Christine Bastien
Co secrétaires à la coordination EPA-FSU
à
Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et
des Sports

Objet : demande de refonte complète de la formation initiale statutaire des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, une large intersyndicale Jeunesse et Sports (UNSA, FSU, CGT) représentant les trois quarts des personnels s'est déclarée, en marge de l'OTE, en faveur d'un départ des ministres sociaux pour rejoindre ce qui est devenu le MENJS. Nous aurions souhaité la réunification d'un ministère de la Jeunesse et des Sports au lieu de la partition actuelle qui persiste à réduire la partie relevant de la DJEPVA à une conception très discutable de l'engagement des jeunes qui appauvrit la dimension éducatrice des activités de jeunesse et d'éducation populaire. Mais il nous semblait possible d'engranger un premier changement en ayant bien entendu votre attention à la vocation éducative Jeunesse et Sports en prolongement du temps scolaire et tout au long de vie. Nous en attendions un changement profond sur lequel nous avons échangé avec vous. Mais, malgré nos démarches en direction de la DJEPVA, malgré nos interventions récurrentes vis-à-vis de la DGRH sur le sens des missions et capacités d'expertises des politiques publiques éducatives territoriales, nous vérifions le maintien d'une formation initiale statutaire désastreuse qui bafoue toute la dimension statutaire des personnels techniques et pédagogiques Jeunesse et Sports. Cette remarque est globale car professeurs de sport et conseillers techniques et pédagogiques supérieurs sont eux aussi victimes d'une conception bancaire de la formation où des modules s'empilent et où les conditions d'emplois des stagiaires sont préjudiciables à toute rénovation des métiers des CEPJ comme des conseillers d'animation sportive.

Le CREPS de Poitiers assurait cette formation. Il vient d'être reconduit comme opérateur dans des conditions qui nous inquiètent et nous voulons vous livrer ici nos points d'inquiétude.

Rappel statutaire

Le corps des CEPJ est un corps assimilé à celui des professeurs certifiés, avec les mêmes règles de gestion de carrière et la même grille indiciaire. En référence aux disciplines d'enseignement, il existe six spécialités statutaires, renouvelées en 2019, après une concertation fouillée, élaborée avec la DJEPVA. Ces six spécialités recouvrent des enjeux d'une importance majeure pour la construction des politiques publiques éducatives et la conscience citoyenne. Elles touchent aux pratiques numériques, aux sciences de l'environnement, aux sciences économiques et juridiques, aux

pratiques culturelles, à l'anthropologie sociale et bien entendu aux sciences de l'éducation.

Problème majeur rencontré dans les conditions d'emploi

Les CEPJ sont en nombre dérisoire (à peine 400 en activité effective sur tout le territoire) et sont utilisés dans les DSDEN et DRAJES comme ils l'étaient – voire en pire – dans les DDI (DDCS/PP) ou DR(D)JSCS. Leurs spécialités sont ignorées, voire interdites d'exercice, par des directions locales exposées aux ordres préfectoraux, focalisées sur des programmes étrangers bien souvent aux démarches éducatives et aux matrices qu'elles requièrent. Le versant éducatif Jeunesse et Sports est lui aussi contraint par des DRAJES qui répliquent les pratiques désincarnées sur le plan technique et pédagogiques auxquelles ils contraignaient déjà les personnels du temps des ministères sociaux.

La pression mise depuis G. Attal, reprise dans les faits par S. El Haïry, autour du SNU, le fait que les CEPJ (et certains professeurs de sport) sont « réquisitionnés » sans la moindre considération statutaire. Ils sont cantonnés également aux contrôles de centres de loisirs et colonies de vacances que les corps d'inspection ne peuvent plus assumer. Que les personnels techniques soient mobilisés sur le service civiques (autre dispositif à interroger si on veut vraiment qu'il soit formateur et ne relève plus du code du service national) est un autre facteur de détérioration du sens.

Une formation initiale statutaire CEPJ 2021... sélénite... et enlisée

Depuis au moins dix ans la formation initiale est soumise à une conception du métier de CEPJ confondue avec celle des attachés, parfois aussi avec celle des corps d'inspection. Dire qu'elle déçoit les collègues ayant choisi un métier de formateur, capable d'ingénierie éducative complexe sur un territoire, est une formule adoucie. Mais en 2021 la trentaine de stagiaires CEPJ a connu un parcours étrange, lunaire à plus d'un titre : installés le 1^{er} janvier, ils ont connu en majorité des DSDEN où les SDJES étaient souvent exsangues, avec des tuteurs et directeurs de stage ayant chacun leur propre conception d'un métier que la plupart du temps ils ne pratiquent plus ou n'ont jamais pratiqué. Leurs cadres d'emploi ont ignoré avec superbe leur spécialité. Leurs travaux en responsabilité ont été cadrés et trop souvent induits par leur hiérarchie sans prise en considération des attentes des CEPJ, certains et certaines en souffrent et en sont victimes.

Cerise sur le gâteau, le CREPS de Poitiers, avec la DJEPVA, mène une enquête « satisfaction » auprès des stagiaires (avec un formulaire dont la lecture laisse parfois tellement elle est inductive). Il s'agit de faire des propositions – à partir de ce qu'ils peuvent percevoir aujourd'hui de leurs conditions d'existence pour penser la formation statutaire des futurs impétrants. On croit rêver. Ce n'est pas seulement un contournement des organisations syndicales et un détournement du dialogue social, c'est aussi une vision bancal entretenue pour conformer des agents en ignorant les compétences à encourager et servir pour qu'ils soient en mesure d'être performants dans leurs champs de spécialisation confrontés à la société civile organisée et aux élus locaux ou services de l'Etat.

Dans ce contexte nous vous demandons un changement de cap, un retour à l'ambition éducative partagée et l'ouverture de discussions dans un cadre intersyndical

La déshérence est manifeste. Le projet de formation qui se dégage est de former non pas des cadres A/A+ mais des exécutants d'objectifs quantitatifs à atteindre de placement de jeunes dans des dispositifs. Cette conception est aux antipodes pas seulement de celle de notre syndicat, mais des origines historiques du Ministère Jeunesse et Sports. Pour nous les fondements philosophiques de Jean Guéhenno et Jean Zay demeurent de pleine actualité.

Il n'y a pas pour nous de nostalgie à avoir mais une ambition politique à retrouver pour imaginer – autrement que le SNU – de nouveaux parcours de citoyenneté. C'est ce que faisaient des instructeurs

et instructrices¹ en 1944 (à l'origine du corps des actuels CEPJ) au sein de la direction de la culture populaire et des mouvements de jeunesse, rattachée au ministère de l'Education Nationale, est en effet la formation d'esprits libres.

Notre demande de retour à l'Education nationale ne relevait pas d'un mythe fondateur à retrouver mais d'une exigence de gain qualitatif. La pandémie est pour peu de chose dans la dégradation du contexte. Elle est le fruit d'une faillite pour penser la Formation Initiale Statutaire (FIS) et la Formation Professionnelle Continue (FPC). Elles devraient avoir pour objet le développement des métiers et de l'expertise des personnels techniques et pédagogiques, notamment à partir des six nouvelles spécialités des Conseillers d'Education Populaire et de Jeunesse dans le champ Jeunesse, Education Populaire et Vie Associative au sein du Ministère de l'Education Nationale. Il n'y a pas subversion mais au contraire acte de construction à accompagner l'analyse critique de la société et de stimuler les initiatives démocratiques et collectives, l'exercice de la citoyenneté et des droits sociaux, culturels, environnementaux et économiques dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics. Tout cela requiert une cohérence de chaque instant et une grande complémentarité des corps spécifiques à Jeunesse et Sports.

Mais, année après année, malgré l'énergie et l'exigence portée par les bilans critiques et consciencieux de générations de stagiaires de la FIS, encore et toujours confiée et réalisée par le même opérateur, et l'apport de l'ensemble des organisations syndicales au chantier de refonte de la formation initiale statutaire, le modèle pédagogique reste ce qu'il est. Victime dans ses principes et sa structuration d'une conception infantilisante, il est en opposition aux apprentissages nécessaires à la qualification et à l'exercice vivant des métiers de formateurs, conseillers, experts qui pour être de qualité doivent pouvoir entretenir et parfaire leurs connaissances dans leurs domaines d'intervention.

EPA-FSU a transmis à la DJEPVA une synthèse des points problématiques et caractéristiques inadéquates observés de manière récurrente au sujet de la FIS :

- Faiblesse des moyens alloués par le ministère à la FIS (en comparaison d'autres ministères) et déficit d'ETPT consacrés à la FIS
- FIS dissociée des chantiers statutaires
- Non prise en compte du niveau de recrutement du corps des CEPJ au niveau master
- Insuffisance notoire des contenus liés à l'éducation populaire et aux questions éducatives et pédagogiques, ainsi qu'aux spécialités des concours. Absence d'une conception, représentation commune, de ce qu'est une formation inscrite dans une perspective d'éducation populaire²
- Inadéquation dénoncée tant par les stagiaires que les OS des méthodes pédagogiques et des contenus de la FIS par rapport à des formations de métiers éducatifs a fortiori dans le champ de l'éducation non formelle : caractère descendant de la transmission de savoirs, absence de travail en groupe et autonomie, manque d'allers et retours entre les informations dispensées et la pratique, exclusion des contenus, enjeux, questionnements et débats éducatifs et sociaux, interventions minoritaires sur l'expérience (savoirs de métiers) par des pairs dans le volume global des séquences, manque d'ouverture vers les acteurs et ressources dans le

1 Recruté.e.s pour assurer la formation continue des « cadres » de jeunesse et d'éducation populaire dans les « centres éducatifs de pédagogie active et de culture populaire » pour « imaginer les actions de formations nouvelles propres à favoriser le discernement, l'esprit critique, la complexification des jugements »

2 Alors même qu'existent des travaux sur les marqueurs d'une démarche d'éducation populaire issus de la commission nationale sur l'agrément Jeunesse Education Populaire (DJEPVA)

réseau, absence d'espace d'expérimentation et de créativité pédagogique

- Dialogue social quasi inexistant (reporté à chaque fois sur une hypothétique réunion de concertation ministère/OS à organiser) sur la FIS : OS de moins en moins associées à la FIS depuis le transfert à Poitiers (pour exemple historiquement³ temps d'évaluation et d'échange pratiqué avec l'ensemble des syndicats représentatifs en amont de la rencontre avec les stagiaires, rencontre elle-même pensée dans des formats permettant un temps suffisant d'échanges et le retour des représentants syndicaux sur leurs lieux de résidence)

La finalité d'une formation inspirée par une conception bancaire, en référence à la métaphore de Paulo Freire, est la domestication des êtres humains afin qu'ils acceptent le monde tel qu'il est, en leur interdisant d'exercer leur pouvoir créateur et transformation sur le monde. Par opposition à cette vision de l'éducation non libératrice, Paulo Freire suggère une conception de l'éducation fondée sur la problématisation. Pour que des personnels techniques et pédagogiques puissent se sentir préparés à accompagner par leur expertise le développement de politiques publiques et de pratiques éducatives émancipatrices dans des territoires (services déconcentrés), ils devraient faire eux-mêmes l'expérience pédagogique d'une formation initiale statutaire émancipatrice, fondée sur le dialogue et la problématisation, avec des contenus de savoirs auxquels ils peuvent contribuer pour les enrichir, accompagnés par leurs pairs.

Notre positionnement se veut lucide. Il prend en considération les tourmentes de notre société dans une mondialisation exposée aux obscurantismes, aux manipulations qui peuvent être colportées par certains réseaux sociaux. Notre demande de rattachement au MENJS repose sur cette mission permanente de services de l'Etat en interaction sur les territoires, dans le prolongement de l'Ecole.

Sans reconnaissance de la dimension éducative et démocratique de nos métiers, sans reconnaissance de l'apport de l'éducation populaire au champ scolaire, nous en demeurerons à un détournement et une instrumentalisation de corps techniques et pédagogiques convertis en placiers de dispositifs.

L'alliance entre pratique et théorie, l'immersion dans la société civile pour servir des missions nationales avec des spécialités devrait apparaître d'évidence comme enjeu d'une République éducative. C'est ce qu'ont su faire pendant plus demi-siècle des conseillers techniques et pédagogiques devenus CEPJ, en agissant – de leur place éducatrice – sur des conflits inhérents à toute société vivante, démocratique. Il y a même nécessité aujourd'hui.

Notre métier commence par la FIS. Il y a urgence à la reconcevoir. Une réflexion globale associant toutes les organisations syndicales siégeant dans l'actuel CTMJS est nécessaire. Même si seuls, le SEP-UNSA et EPA-FSU sont représentatifs auprès des CEPJ, nous n'avons aucune frilosité à ouvrir les échanges.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, un rendez-vous particulier sur ce sujet.

